

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 499^e séance tenue le 29 septembre 2008, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu M. Jacques Boucher, M. Jean Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Georges Adamczyk, M. Paul Arminjon, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Alan K. Goff, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, Mme Marie Lacroix, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, M. Jean-Victor Patenaude, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Fillion, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Francis Hogue, M. Pascal Lamblin, M. Robert Martin, M. Walid Romani, M. Mountagha Sow; des représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; un représentant des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Philippe Beauregard, M. Jacques Gresset, Mme Rachel Houle, M. Jacques Pelletier.

ABSENTS : Le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Renée Béland, M. Karim Benyekhlef, Mme Claire Durand, M. Serge Montplaisir, M. Raymond Perrin, M. Jean Portugais; les représentants du personnel enseignant : Mme Isabelle Jordi, M. Charles Overy, M. François Prince; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; les représentants du personnel : M. Stephan Meloche, les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, M. Matthew Nowakowski, Mme Louise-Hélène Richard, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton; les doyens : M. Jean-Lucien Rouleau, M. Gilles Trudeau; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, M. Manuel Crespo, Mme Louise Poirier; des représentants du personnel enseignant : M. Francis Lagacé.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle (par intérim)
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Le recteur souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée en cette première séance de l'année 2008-2009.

Composition de l'Assemblée

Le recteur signale la nomination de nouveaux membres : Gilles Trudeau (doyen, Faculté de droit); Gilles Lavigne (doyen, Faculté de médecine dentaire); Gérard Boismenu (doyen, Faculté des arts et des sciences); Richard Dumont (directeur général, Direction des bibliothèques); membres du corps professoral : Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean-Marc Charron; Faculté de droit : Karim Benyekhlef, Diane Labrèche (2^e mandat); Faculté de médecine : Christine Colin (2^e mandat), Yves Langelier, Jean Wilkins (2^e mandat); Faculté des arts et des sciences : Thérèse Cabana, Marianne Kempeneers (2^e mandat); Faculté de médecine dentaire : Antonio Nanci; Faculté de l'aménagement : Christina Cameron, Georges Adamczyk. L'Assemblée félicite les nouveaux en applaudissant.

Avis de décès

Luc Racine

Le recteur invite le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, à présenter un hommage à la mémoire de M. Luc Racine, professeur titulaire du Département de sociologie de la FAS, décédé le 23 avril dernier. Le doyen souligne qu'il a connu Luc Racine en tant que collègue, mais également en tant que professeur, M. Racine lui ayant enseigné au début de ses études universitaires.

C'est avec consternation que les amis et les collègues ont appris, le 23 avril dernier, le décès de Luc Racine, professeur titulaire au Département de sociologie. Il est difficile, en quelques mots, de rendre un hommage approprié à Luc Racine et à son œuvre, tant il s'est distingué dans plusieurs domaines d'activités : poète, essayiste, musicien, militant politique à la genèse du marxiste et du mouvement contre-culture au Québec, membre fondateur de la revue Parti Pris, intellectuel traversant au cours de sa carrière plusieurs champs de recherche des sciences sociales.

Né le 29 novembre 1943 à Montréal, Luc Racine a fait une maîtrise en anthropologie à l'Université de Montréal en 1965. L'année suivante, il a commencé ses études de doctorat sous la direction de Marcel Rioux dont il fut l'assistant de recherche de 1966 à 1972. En 1973, il a déposé sa thèse à l'Université de Sorbonne Paris VI et deviendra professeur en titre à ce département jusqu'en 2004. Mais résumer ainsi sa carrière, en se concentrant sur les institutions dans lesquelles il ne se plaisait pas, nous fait passer à côté de l'esprit qui animait son œuvre intellectuelle, celui de faire avancer les débats sociaux majeurs au Québec ainsi que la sociologie et l'anthropologie de son époque. La conception structuraliste de la sociologie et de l'anthropologie, son intérêt pour l'approche cognitive et épistémologique des sciences humaines, notamment le structuralisme génétique de Jean Piaget, seront des influences durables que l'on peut constater dans ses travaux. Il a publié plusieurs travaux d'anthropologie et de sociologie et une dizaine de livres. Son œuvre politique en termes de réalisations affiche une grande cohérence qui a pour objectif de constituer les savoirs anthropologiques et sociologiques en une science.

Pédagogue généreux de son temps, il a initié et animé pendant 20 ans de nombreux groupes hors des cadres institutionnels qui réunissaient des sociologues, des anthropologues et des étudiants. Luc Racine était un intellectuel engagé et rigoureux dans son éthique de recherche et a su faire partager ses aspirations par de nombreux collègues et étudiants.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Luc Racine, professeur titulaire du Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

Lynn Gariépy

Le recteur invite la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Louise Béliveau, à présenter un hommage à la mémoire de Mme Lynn Gariépy, technicienne en gestion des dossiers étudiants à la FESP, décédé le 9 août dernier.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Madame Lynn Gariépy, le 9 août dernier à l'âge de 53 ans. Mme Gariépy était arrivée à l'Université de Montréal en 1991. Elle y a travaillé dans plusieurs secteurs, notamment à la Faculté des arts et des sciences, et aux directions des communications et des bibliothèques. Depuis 2006, elle était à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, à titre de technicienne en gestion des dossiers étudiants. Elle a contribué, et ce même si la maladie avait déjà commencé à l'affecter, à la restructuration de la gestion des études supérieures au cours de la dernière année. En effet, même dans la maladie elle n'a jamais cessé la bataille, elle a seulement été dépassée par le combat. Les collègues qui l'ont côtoyée savent d'ailleurs que c'était une femme forte et passionnée, qui aimait partager sa vision des choses et qui vivait dans un monde où rien n'était beige ou gris.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Mme Lynn Gariépy, technicienne en gestion des dossiers étudiants de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université.

Désignation du président des délibérations

Le recteur annonce à l'Assemblée qu'à la suite du départ de M. Jean Trépanier, il a demandé à M. Serge Larochelle d'exercer la fonction de président des délibérations de l'Assemblée. Le recteur précise que pour la séance d'aujourd'hui, M. Larochelle agira comme président des délibérations de manière intérimaire, car il est de tradition que le recteur reçoive l'avis du Comité de nomination de l'Assemblée en regard de la décision du recteur quant au choix de la personne qui exercera cette fonction. Trois postes étant vacants au Comité de nomination, il a paru préférable d'attendre de compléter la composition du Comité avant que celui-ci ne présente cet avis, ce qui devrait être complété d'ici la prochaine séance. L'Assemblée accueille M. Serge Larochelle comme président des délibérations en applaudissant. M. Larochelle remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne.

AU-499-1

ORDRE DU JOUR
A-21/499^e/699

AU-499-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Najib Lairini présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/499^e/699.

L'ordre du jour est adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 498^e séance tenue le 26 mai 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 - Rapport bisannuel de l'ombudsman 2006-2007 et 2007-2008
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination de vices-recteurs
8. Recommandation au Conseil en vue de la nomination d'un membre à l'Assemblée universitaire
9. Recommandations au Conseil en vue de la nomination de membres à la Commission des études
 - 9.1 Nomination du directeur des bibliothèques
 - 9.2 Nomination d'un officier de la Faculté de médecine
 - 9.3 Nomination de deux officiers de la Faculté des arts et des sciences

10. Élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée

11. Comité de la planification

- Plan directeur des espaces (suite)

12. Comité de l'ordre du jour

Absentéisme aux séances de l'Assemblée

- Recommandation du Comité en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

13. Répartition géographique et distribution interuniversitaire de l'offre de formation dans la région métropolitaine
14. Rapport sur la situation de l'École de santé publique

15. Proposition sur un mandat à confier au Comité du statut du corps professoral sur des recommandations relatives aux professeurs invités et aux chercheurs invités
16. Prochaine séance
17. Clôture de la séance

AU-499-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 498^e SÉANCE AU-499-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la
498^e séance tenue le 26 mai 2008, tel que présenté.

AU-499-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-499-3

La secrétaire générale donne la parole aux vice-recteurs concernés par des affaires découlant du procès-verbal adopté à la délibération AU-499-2.

Se reportant à la page 16 du procès-verbal, le vice-*provost* et vice-recteur-Planification rappelle que Mme Claire Durand avait présenté une question sur les inscriptions et l'attribution des crédits-étudiants relatifs aux programmes d'échange. Le vice-*provost* précise que les étudiants en échange ne figurent pas dans le nombre d'inscrits à un programme, car le Registraire doit les décompter dans un groupe distinct dans la déclaration faite au ministère. Par contre, les crédits-étudiants qu'ils génèrent dans une unité sont bien pris en compte par le BRI, si bien que les unités ne sont pas pénalisées au plan budgétaire.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques mentionne que dans le cadre d'une question portant sur l'école d'été du CÉRIUM (page 14 du procès-verbal), un membre avait fait allusion au fait que l'on trouvait sur le site du CÉRIUM une publicité pour les Rôtisseries Saint-Hubert. Le *provost* signale qu'après vérification, il est apparu que cette information n'était pas exacte.

AU-499-4 CORRESPONDANCE AU-499-4

La secrétaire générale fait état de deux lettres de remerciements transmises par la famille de M. Philippe Garigue et par la famille de M. Venant Cauchy, à la suite des motions de condoléances adoptées par l'Assemblée à la mémoire de ces personnes.

AU-499-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-499-5

AU-499-5.1 Rapport du recteur AU-499-5.1

AU-499-5.1.1 Convention collective des auxiliaires d'enseignement et de recherche AU-499-5.1.1

Le recteur signale que l'Université et le Syndicat des étudiants et étudiantes employés(es) de l'Université de Montréal-SÉÉEU ont procédé à la signature de deux conventions collectives, l'une pour les auxiliaires d'enseignement et l'autre pour les auxiliaires de recherche. Les deux conventions, une première depuis que les étudiants salariés se sont syndicalisés, il y a un an, seront en vigueur jusqu'au 24 décembre 2011. Le recteur mentionne que les deux parties se félicitent de la signature des deux conventions et de la diligence avec laquelle les négociations ont été menées au cours de la dernière année. Le recteur précise que cette première entente, qui concerne principalement les étudiants de deuxième et troisième cycles, respecte la stratégie de financement intégré aux études supérieures que l'Université prévoit adopter au cours de cette année.

AU-499-5.1.2

Pavillon des sciences du campus Outremont

AU-499-5.1.2

Le recteur indique que le projet de transformation de la gare de triage d'Outremont en campus a franchi cet été une étape importante avec le dévoilement, par la Ville de Montréal, de son analyse de faisabilité technique et financière. Cette analyse a été réalisée par le Bureau des grands projets, dans la foulée des travaux de l'Office de consultation publique de Montréal. Dans son rapport, le Bureau rappelle l'intérêt du projet de l'Université ainsi que sa conformité aux orientations du plan d'urbanisme et de développement économique de Montréal, et recommande certaines modifications au plan d'aménagement. L'Université a endossé les recommandations et présentera prochainement un plan d'aménagement du site, révisé en fonction des modifications proposées par la Ville. Le recteur rappelle la nécessité de ce développement –notamment en regard de l'établissement d'un pavillon des sciences–, considérant les besoins importants en espaces rencontrés par l'institution. Il précise également que l'on devra assurer la viabilisation du site et des fonds nécessaires à cette opération, provenant, entre autres, du gouvernement fédéral. Malgré la tenue d'élections fédérales, l'Université reste présente et active en regard de ce dossier.

AU-499-5.1.3

CHUM et prêt de services de Guy Breton

AU-499-5.1.3

Le recteur signale que le débat portant sur la volumétrie et le site de construction de l'hôpital universitaire a été relancé au cours de l'été par la Fédération des médecins spécialistes du Québec–FMSQ, dans le contexte de la nomination d'un nouveau ministre de la santé. Dans ce cadre, le recteur précise que le CHUM reste le maître d'œuvre du projet et que le Gouvernement du Québec en définit les grands paramètres. Pour sa part, l'Université s'est ralliée, en 2005, à la décision du Gouvernement de situer le futur hôpital universitaire au centre-ville. L'Université collabore activement à la réalisation du projet du CHUM, notamment au volet académique. Le recteur explique que c'est dans ce contexte que le Comité exécutif a approuvé récemment le prêt de services du vice-recteur exécutif, Guy Breton, au titre de conseiller spécial auprès du comité exécutif du CHUM. M. Breton conservera son poste de vice-recteur exécutif de l'Université pendant toute la durée de ce mandat temporaire, qui prendra fin le 15 décembre prochain. Le recteur précise que l'Université a répondu à la demande du CHUM en dégageant M. Breton d'une partie de ses responsabilités pour lui permettre de mettre son expertise au service d'un établissement qu'il connaît bien. Le prêt de services de M. Breton témoigne de l'importance stratégique que l'Université accorde à la réalisation du CHUM.

AU-499-5.1.4

Projet de loi sur la gouvernance des universités

AU-499-5.1.4

Le recteur signale que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport–MELS a fait connaître ses intentions sur le contenu d'une loi sur la gouvernance touchant les conseils d'administration des universités, et qu'elle a sollicité la CREPUQ pour coordonner une consultation des universités sur cette question. Le recteur précise que dans la mesure où l'initiative de la Ministre semble irrévocable, et étant entendu que la CREPUQ rappellera que le souhait des établissements reste de ne pas définir une loi comme telle, il sera proposé que le Gouvernement convienne d'une loi qui fournit le cadre et qui établit des principes de gouvernance, et que par la suite, il demande à chacune des universités de définir et de formaliser l'expression de ces principes, en fonction de la diversité de leur réalité organisationnelle respective. Le recteur mentionne que la direction de l'Université a défendu cette position à la CREPUQ, en lien avec une approche qui laisse aux universités la responsabilité de leur gouvernance.

AU-499-5.1.5

Mois des diplômés

AU-499-5.1.5

Le recteur rappelle qu'à l'occasion du Mois des diplômés, qui se déroule en octobre, plusieurs activités ont été prévues dans tous les secteurs de l'Université. Cette année, l'ambassadeur du Mois des diplômés est Hubert Reeves. Le programme complet des activités est disponible sur le site de l'Université.

AU-499-5.1.6

L'Université dépositaire des archives de Hans Selye

AU-499-5.1.6

Le recteur indique que l'essentiel des archives du Dr Hans Selye a été déposé à la Division des archives de l'Université, à qui la Fondation Hans Selye a choisi de confier une quarantaine de boîtes de documents, photographies et objets ayant appartenu au Dr Selye. Le Dr Selye est devenu professeur à la

Faculté de médecine de l'Université en 1945, où il a développé ses recherches fondamentales sur le stress. Il a pris sa retraite en 1977.

AU-499-5.1.7

Honneurs

AU-499-5.1.7

Le recteur fait part de prix et récompenses obtenus par des membres de la communauté universitaire.

Lors de son gala annuel, tenu le 24 septembre dernier, le « Y » des femmes de Montréal a honoré une dizaine de femmes aux réalisations remarquables et qui ont contribué à l'avancement de la cause des femmes. Parmi les lauréates figurent une diplômée, une étudiante et une partenaire de recherche de l'Université. Ainsi, le prix de la pionnière a été remis à l'honorable Louise Harbour (diplômée de la Faculté de droit en 1970); le prix de la jeune femme de mérite a été remis à la scénariste, réalisatrice et étudiante en études internationales, Anaïs Barbeau-Lavalette; le prix « Éducation » a été remis à Marjorie Villefranche, directrice des programmes de la Maison d'Haïti et partenaire de recherche de la Faculté des sciences infirmières.

Le Docteur Guy Sauvageau, directeur général exécutif et directeur scientifique de l'Institut de recherche en immunologie et oncologie de l'Université de Montréal-IRIC, a été reçu membre de l'Académie canadienne des sciences de la santé.

Questions portant sur le rapport du recteur

M. Louis Dumont présente une question sur le projet de loi sur la gouvernance des universités. Il se dit étonné de la réaction de la CREPUQ, considérant que l'ancien chancelier de l'Université, M. André Caillé, et que la présidente de la CREPUQ, Mme Heather Munroe-Blum, figurent parmi les signataires du rapport groupe de travail sur la gouvernance des universités. M. Dumont observe que le fait que ces personnes aient endossé les recommandations du rapport mais que, par la suite, elles dénoncent le projet de loi découlant de ces recommandations lui apparaît comme un double discours. M. Dumont s'informe par la suite de la possibilité qu'un maximum d'information soit transmis sur cette question. Par exemple, il s'informe de la possibilité de consulter le document émis par la CREPUQ auprès des universités, de manière à ce que l'Université travaille avec la communauté universitaire à la définition de propositions.

Sur cette dernière question, le recteur mentionne que le document produit par la CREPUQ dans le cadre de la consultation des universités a fait l'objet d'une diffusion restreinte, selon le souhait de la CREPUQ; l'Université ne peut donc le diffuser plus largement.

Sur la première question présentée par M. Dumont, le recteur explique que le fait que des membres de conseils ou de directions d'universités qui ont participé à la préparation du rapport du groupe de travail sur la gouvernance des universités dénoncent le projet d'articuler ces recommandations dans le cadre d'une loi n'apparaît pas contradictoire. Il précise que ces recommandations portaient sur des principes de gouvernance, parmi lesquels on indiquait la reconnaissance de l'autonomie des universités en cette matière, et en ce que les principes de gouvernance définis seraient appelés à être exprimés par les universités en fonction de leur spécificité et de leur autonomie respectives. Ainsi, en soi, les principes énoncés dans les recommandations du rapport étaient recevables par les représentants des universités. Par ailleurs, l'expression de ces principes devrait être réalisée selon la culture et la tradition respective de chacune des universités, plutôt que d'être inscrits dans un cadre législatif.

M. Michel Seymour observe que dans la mesure où l'on attendrait de l'Assemblée un appui dans la défense de l'autonomie des universités, il conviendrait que l'Assemblée puisse, pour ce faire en connaissance de cause, prendre connaissance du compte rendu produit par la CREPUQ sur le projet de loi. M. Seymour se dit d'accord avec l'idée voulant que l'autonomie des universités soit préservée. Par ailleurs, il se dit d'accord avec la volonté de la Ministre de définir des principes de gouvernance. Il conviendrait de bien préciser ces questions, considérant les enjeux en cause.

Le recteur précise que le point de vue de la CREPUQ –qu'il dit partager– se pose dans un contexte où il apparaît important d'entreprendre le débat dans le sens indiqué, et pour lequel l'enjeu sera de

convenir d'un cadre de gouvernance –selon la forme d'une loi ou de principes– avec lequel les universités pourront composer. Par exemple, le recteur mentionne que si, dans le secteur corporatif, les conseils d'administration comportent peu de membres internes, la situation des universités diffère, notamment par des principes qu'elle a reconnus en regard de l'égalité et de la collégialité. Ainsi, sur de telles bases, les universités seraient invitées à convenir de principes quant à l'expression de bonne gouvernance. Le recteur observe qu'à cette étape, il serait prématuré de se référer au document de la CREPUQ, dans la mesure où on ne peut présumer des conclusions de la consultation en cours.

AU-499-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée AU-499-5.2

Aucun sujet n'est porté à l'attention de l'Assemblée.

AU-499-5.3 Rapport bisannuel de l'ombudsman 2006-2007 et 2007-2008 AU-499-5.3
A-21/499^o/700

Les membres ont reçu le document A-21/499^o/700, sur le rapport bisannuel de l'ombudsman 2006-2007 et 2007-2008. Le président des délibérations indique que l'ombudsman par intérim, Mme Pascale Descary, est présente pour répondre aux questions des membres, s'il y a lieu,

Auparavant, Mme Descary souhaite apporter des précisions sur certains éléments du rapport. Elle signale qu'exceptionnellement, le rapport porte sur deux années, correspondant aux deux dernières années du deuxième mandat de Marie-José Rivest, qui a occupé la fonction d'ombudsman jusqu'en mai dernier. Mme Descary enchaîne en précisant qu'à la suite d'une demande du Conseil, des données présentées à la page 16 du rapport sont inscrites en EETC, et proviennent de données du BRI; ces données ne sont toutefois pas disponibles pour l'année 2007-2008. Relativement aux données sur les chargés de cours, indiquant un nombre de 4 000, on doit considérer que ce chiffre porte sur une durée de deux, et correspondent donc à 2 000 par année. Dans le rapport, le terme « chargé de cours » comporte également les chargés d'enseignements cliniques et les accompagnateurs.

M. Louis Dumont présente une question sur le tableau 4 de la page 13 du rapport. Il constate que la représentativité de certaines facultés, en nombre de plaintes ou de consultations, apparaît élevée en regard de l'effectif étudiant. C'est le cas de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de médecine, et de la Faculté des sciences infirmières. M. Dumont s'informe des raisons de cette sur représentation, ainsi que de mesures de prévention qui seraient appliquées en amont.

Mme Descary explique que le nombre de plaintes ou de consultations ne correspond pas nécessairement à un nombre élevé de situations problématiques. Les interventions menées au niveau du Bureau de l'ombudsman relèvent principalement de la prévention (dans une proportion de plus de 75 %). On ne peut donc tracer de liens de cause à effet en regard du nombre de consultations observées par unités.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Jean-Marc Boudrias, constate une augmentation importante du nombre de demandes de consultation entre l'année 2006-2007 et l'année 2007-2008, alors qu'auparavant, le nombre de consultations de cette Faculté se situait en-deçà de son taux de représentativité. M. Boudrias observe que cette situation apparaît liée au fait que le MELSQ a mis fin au programme d'exonération des frais relatifs à des cours de langue qui étaient accordées aux étudiants étrangers.

Mme Descary convient de l'élément d'explication présenté par le doyen de la FEP. Elle mentionne que l'établissement de l'assurance-santé et dentaire pour ces étudiants a également occasionné une augmentation du nombre de demandes d'information. Mme Descary indique qu'elle effectuera des vérifications sur ces questions, et qu'elle transmettra au doyen des données additionnelles, s'il y a lieu.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Francine Girard, rappelle que cette question de la sur représentativité de la FSI avait également été soulevée l'année dernière. Mme Girard indique que la Faculté a appliqué diverses modalités afin d'améliorer cette situation –dont l'établissement d'un guichet d'information et l'ajout d'heures d'ouverture des points d'information. Elle observe que pour cette année, le nombre de demandes de consultation relatives à la FSI n'a pas augmenté. Tout en mentionnant que la FSI reconnaît l'importance des services qu'elle doit offrir à ses étudiants, Mme Girard signale que la Faculté incite

également ses étudiants à se prévaloir des différents services offerts aux étudiants dont les services relevant du Bureau de l'ombudsman.

M. Pierre Trudel observe que selon les données présentées à la page 29, une seule plainte en matière d'éthique s'est avérée fondée. Dans ce cas, M. Trudel s'informe des raisons de maintenir une des recommandations signalées à la page 64, au point 2.4 portant sur la propriété intellectuelle, la probité intellectuelle et l'éthique, et dans laquelle on indique qu'il reste « important de continuer à prioriser ce dossier afin d'en arriver éventuellement à la création d'un lieu commun d'échange sur le sujet qui puisse servir de réel outil de gestion à l'ensemble de la communauté universitaire ». Considérant que sur une période de deux ans, une seule plainte s'est avérée fondée, M. Trudel se demande en quoi l'on peut fonder la demande de disposer d'un outil de gestion.

Mme Descary indique que l'ombudsman a reçu un grand nombre de demandes d'information sur ces questions. De ce fait, la disponibilité d'un lieu d'information apparaît comme un enjeu important, et ce, bien que le nombre de plaintes formelles soit peu élevé.

M. Trudel présente une question complémentaire. Il demande à partir de quels éléments on a fondé la nécessité de définir un outil de gestion et en fonction de quelle problématique.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques convient des observations présentées par M. Trudel. Il constate que les pages 50 et suivantes du rapport portent sur le bilan des recommandations et sur les suivis qui ont été apportées aux recommandations qui avaient été présentées par l'ombudsman. Sur les questions relatives à la propriété intellectuelle, le *provost* mentionne que le rapport fait état d'une amélioration, notamment à la suite de l'application d'une entente-cadre par les unités. Le *provost* constate que la recommandation à laquelle réfère M. Trudel porte plutôt sur la discussion et la diffusion de l'information en matière de conflit d'intérêt.

L'Assemblée procède à un second tour de parole.

Se reportant aux données présentées à la page 15, M. Louis Dumont s'informe des conclusions que pourrait tirer l'ombudsman du fait de la sur représentation du nombre de plaintes ou de consultations provenant d'étudiants étrangers. M. Dumont demande si on peut en conclure que les interventions en amont restent insuffisantes.

Mme Descary indique que le nombre de demandes de consultation provenant d'étudiants étrangers reste constant d'une année à l'autre. En regard de ces données, on doit tenir compte du fait que ces étudiants peuvent présenter certaines difficultés d'adaptation, par exemple. Il est important de demeurer attentif aux besoins de ces étudiants.

Aucune autre question n'étant présentée et la durée prévue pour les cinq premiers points de l'ordre du jour étant écoulée, l'Assemblée met fin à sa période d'information.

L'Assemblée remercie Mme Descary.

AU-499- 6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-499-6

Le président des délibérations rappelle que la durée prévue pour la période de questions est de 30 minutes, que les membres sont invités à présenter des questions brèves, que pour une question, on a droit à une question complémentaire, et qu'un membre peut présenter une deuxième question uniquement si toutes les personnes qui ont demandé la parole on eu l'occasion de présenter leur question.

M. Laurence McFalls adresse une question au vice-*provost* et vice-recteur–Planification. Il rappelle qu'il y a deux ans, il était intervenu sur la disponibilité de supports à vélos sur le campus. Par la suite, l'Université a présenté diverses modalités envisagées en regard du plan de développement durable, incluant le développement de pistes cyclables. Toutefois, M. McFalls constate que deux ans plus tard, il n'y a toujours pas d'amélioration des mesures pouvant encourager l'utilisation du vélo sur le campus. M. McFalls demande à quel moment l'Université prévoit mettre en place des installations adéquates pour les cyclistes, dont la disponibilité d'un nombre suffisant de supports à vélo.

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification mentionne qu’il a observé au printemps dernier que les supports de bicyclettes situés au pied de la rampe mobile, donc à une des entrées principales du campus, étaient loin d’être tous utilisés. Il a ainsi constaté que sur les trois ensembles supports installés à cet accès du campus, deux restaient pratiquement vides.

M. McFalls indique que sa question ne portait pas sur le nombre de supports sur le campus, mais sur le fait que l’on avait annoncé l’installation de supports supplémentaires et que cela n’a pas été fait à ce jour. Il précise par ailleurs qu’il y aurait lieu d’installer des supports à d’autres endroits du campus que l’entrée principale.

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification indique qu’il prend la question de M.McFalls en délibéré, et qu’il la transmettra au vice-recteur exécutif de qui cette question relève puisqu’elle concerne la Direction des immeubles.

M. Denis Monière présente une question sur les écoles d’été du CÉRIUM. Il mentionne qu’il y a un an, il avait adressé une question à la vice-rectrice –International et vie étudiante, et que celle-ci avait annoncé la mise sur pied d’un groupe de travail qui allait examiner ces questions et présenter un rapport par la suite. Lors de la dernière séance de l’Assemblée, le *provost* a également confirmé que cette démarche était en cours. Se reportant au procès-verbal de la dernière séance, M. Monière rappelle qu’il avait alors été mentionné que des sigles de cours étaient attribués pour les activités des écoles d’été, que ces activités donnaient lieu à l’attribution de crédits et se déroulaient dans l’institution. Considérant ces éléments, M. Monière observe qu’il y aurait lieu que le groupe de travail annoncé par la vice-rectrice complète ses travaux prochainement. M. Monière mentionne que l’Université ne semble pas donner suite à ces démarches.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise qu’un nombre de huit à dix écoles d’été se tiennent à l’Université, et que chacune est encadrée par une unité académique. Des sigles sont attribués aux cours qui y sont donnés, et les enseignements sont assurés dans le respect des conventions collectives. Le *provost* mentionne que le Département de science politique de la FAS a tenu plusieurs activités d’école d’été, et qu’il en est de même pour d’autres départements de cette Faculté. Il précise qu’actuellement, une entente intervenue avec la direction de la FAS est appliquée, sur l’encadrement et la planification des activités des écoles d’été. Dans le cadre de la préparation des écoles d’été pour l’année 2009, il est prévu de respecter l’entente existante. Le *provost* mentionne que la nouvelle direction mise en place à la FAS a été informée de la situation, et que le travail commencé sera poursuivi par la vice-rectrice–International qui sera nommée prochainement.

Mme Hélène Lebel s’informe des mesures et des budgets qui ont été prévus relativement à la réparation de la toiture du Pavillon Roger-Gaudry.

En l’absence du vice-recteur exécutif, le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que des chiffres préliminaires ont été déterminés, et qu’une réserve annuelle est attribuée pour la toiture et la maçonnerie. À cette étape, on en est à identifier les priorités en regard de ces travaux, auxquels s’ajoutent le volet des salles d’enseignement. Le *provost* indique que les réparations de la toiture du Pavillon Roger-Gaudry font partie des priorités identifiées.

Considérant les divers événements et réactions concernant le CHUM et qui ont été rapportées par les médias au cours des derniers mois, M. Germain Lacasse demande s’il n’y aurait pas lieu que l’Université prenne position en regard de ce dossier. Rappelant que plus tôt dans la séance, le recteur a mentionné que le projet du CHUM devait se poursuivre, et considérant le prêt de services du vice-recteur exécutif au CHUM, M. Lacasse constate que l’Université demeure un partenaire important de ce projet. M. Lacasse souhaite entendre l’avis du recteur sur ce dossier, considérant l’importance de ce projet pour la société québécoise.

Le recteur indique que la principale préoccupation de l’Université est d’ordre académique. Il ajoute que l’interlocuteur principal reste le conseil du CHUM sur lequel siègent trois représentants de l’Université. Le recteur précise que le mandat du vice-recteur exécutif au CHUM sera de coordonner la production du plan technique sur lequel sera fondé l’appel d’offres qui sera présenté en décembre prochain.

M. Christian Nadeau fait état d’une lettre signée par lui et deux de ses collègues, parue récemment dans les journaux, sur la poursuite en diffamation engagée contre l’éditeur et les auteurs de *Noir*

Canada, et sur le fait que les personnes faisant l'objet de la poursuite ont été mises en demeure de ne pas utiliser l'expression « poursuite bâillon » pour commenter cet événement. M. Nadeau comprend que les travaux de l'Assemblée portent principalement sur des affaires internes. Toutefois, il précise que cette affaire touche à la liberté d'expression, et que d'autres organismes ont pris position, dont l'Association francophone pour le savoir-ACFAS, dont le président a fait circuler une lettre. M. Nadeau demande si l'Université prévoit prendre position en regard de ce débat, non seulement au niveau des chercheurs mais également de la direction.

Le recteur précise qu'en regard de cette question, il reste nécessaire de distinguer la personne du recteur de la représentation qu'il porte de l'Université. Le recteur affirme que la liberté académique est une valeur qu'il importe de défendre, en ce qu'elle constitue l'assise du travail universitaire. Par ailleurs, le recteur observe les prises de position doivent être examinées en fonction de l'opportunité d'apporter une défense utile. Aussi, ces démarches doivent être examinées au cas par cas. Concernant la situation mentionnée par M. Nadeau, le recteur a décidé sur cette base de ne pas intervenir à ce point dans le temps et qu'il convenait de suivre l'évolution de ce dossier. Le recteur reçoit la position adoptée par M. Nadeau et par ses collègues.

M. Nadeau mentionne que l'ACFAS a pris position comme organisme. Dans le cas où l'Université se prononcerait, il y aurait lieu de tenir un débat au niveau de l'institution, considérant l'importance de ce dossier dans lequel des auteurs doivent faire face à des charges lourdes.

Le recteur reconnaît l'importance du dossier mentionné. Il reste que de telles interventions doivent être considérées selon le cas. Le recteur prend en délibéré la question soulevée par M. Nadeau.

M. Michel Seymour explique que la Faculté des arts et des sciences a présenté, en avril dernier, un budget comportant un déficit de 7,1 M \$, mais que la direction de l'Université a exigé l'application de coupures additionnelles d'un montant de 5,4 M \$, afin que le déficit de la Faculté ne dépasse pas 1,7 M \$. Ces coupures s'expliquent en grande partie par la politique entrepreneuriale de l'Université, laquelle impose aux facultés d'atteindre l'équilibre budgétaire à l'intérieur d'une période de cinq ans, et laquelle, par conséquent, abandonne progressivement le principe de péréquation interfacultaire. M. Seymour demande si la direction reconnaît les effets néfastes de la nouvelle politique budgétaire sur le renouvellement du corps professoral et sur le budget consacré aux auxiliaires d'enseignement, en particulier à la FAS; il demande également si l'Université reconnaît que l'abandon progressif de la formule de péréquation interfacultaire risque, à la longue, d'engendrer le cynisme, le désabusement et la perte du lien de confiance des professeurs avec la direction de l'Université.

Le recteur rappelle que la présentation du budget a fait état d'une péréquation entre les facultés. Il est inexact de dire que la formule de la péréquation a été abandonnée; cette formule reste centrale en regard de la solidarité interfacultaire. Le recteur dit rejeter l'interprétation présentée par M. Seymour.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques remercie M. Seymour pour sa question. Par ailleurs, il dit déplorer le discours présenté, considérant la situation actuelle de sous-financement des universités, situation à laquelle on devrait davantage s'attacher. Relativement à la situation de la FAS, le *provost* mentionne qu'une partie des données présentées est juste. Ainsi, le montant de 7 M \$ correspond aux coûts de système. Le *provost* précise que l'on doit considérer le fait que la situation de la FAS reste difficile, notamment en raison de la diminution progressive des effectifs étudiants depuis trois ans. L'augmentation observée de 200 EETC correspondra à un montant supplémentaire de 2 M \$. Le *provost* rappelle que la situation de la FAS apparaît particulièrement difficile, et que la Faculté mène actuellement un travail de redressement considérable. Le *provost* explique que dans l'attente du redressement, le gel des embauches aurait constitué la solution la plus simple, mais qu'elle a été jugée non appropriée. Cette solution a été rejetée, mais le processus d'embauches a connu un ralentissement. Un travail constant est poursuivi avec la direction de la Faculté afin d'atteindre un redressement permettant d'accentuer les embauches.

M. Seymour précise qu'il n'a pas mentionné que les documents budgétaires indiquaient l'abandon de la péréquation, mais qu'il a signalé que les modalités définies par ces documents annonçaient la disparition du principe de péréquation; la disparition de ce principe d'ici cinq ans va occasionner plusieurs difficultés.

Le président des délibérations signale que la période de questions ne comporte pas la présentation de commentaires.

M. Louis Dumont mentionne qu'une édition récente du bulletin *À propos* annonçait une réduction des travaux liés à l'entretien ménager. Ainsi, par exemple, le lavage des planchers et l'époussetage seront dorénavant effectués une fois aux deux mois et annulés durant l'été. M. Dumont s'informe des montants qui seront ainsi économisés. Dans la mesure où ces montants n'apparaîtraient pas significatifs, il suggère de ne pas donner suite à ces modifications, car celles-ci auront des impacts sur la situation des employés. Considérant, par exemple, les enveloppes budgétaires consacrées à des postes de direction, M. Dumont invite l'Université à ne pas appliquer des mesures qui auront des conséquences sur les bien-être des membres de la communauté.

Le recteur indique que la question présentée par M. Dumont sera référée au vice-recteur exécutif, qui présentera une réponse lors de la prochaine séance.

M. Francis Hogue mentionne que lors de la dernière séance, les étudiants ont demandé à l'Université de se conformer aux règles proposées par le MELSQ quant aux montants des frais afférents. Cependant, on a observé, pour le dernier trimestre, un dépassement de 0,10 \$ par crédit. M. Hogue demande à quel moment les étudiants concernés recevront le remboursement des montants payés en trop.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que son interprétation de la situation présentée par M. Hogue est différente. Il explique que dans le cas mentionné, il n'y a pas eu de dépassement de frais. Les décisions relatives aux frais afférents relèvent du Comité exécutif. Dans le cas où les règles qui seront adoptées par le Ministère indiqueraient que les montants imposés ont donné lieu à un dépassement, les montants payés en trop seront remboursés.

M. Hogue s'informe des modalités selon lesquelles sera effectué le suivi des factures relatives au trimestre d'été 2008.

Le *provost* indique que ce suivi sera effectué au cas par cas. Les étudiants qui sont inscrits à l'Université au trimestre d'automne 2008 ont été avisés des modalités qui seront appliquées; un crédit sera appliqué à la facture du trimestre d'automne. Par ailleurs, les étudiants au trimestre d'été mais qui ont quitté l'Université devront être identifiés, et un chèque leur sera transmis.

Mme Michèle Brochu présente une question sur des problèmes observés dans la transmission d'informations et de communications institutionnelles. Mme Brochu illustre son intervention par deux exemples. Le premier porte sur un communiqué qui a été diffusé à deux reprises –par la direction de l'Université et par le bulletin de la Faculté de médecine– et qui faisait la promotion des travaux d'un chercheur en centre hospitalier, lequel avait droit aux mêmes financements que les professeurs. Toutefois, parallèlement à la diffusion de ces informations, le chercheur concerné recevait une information de la Faculté de médecine sur le fait que son statut ne lui donnait pas droit à une rémunération. Le deuxième exemple porte sur la transmission d'un courriel identifié comme provenant du BCRP, et intitulé « Hammeçonnage ». Dans ce dernier cas, Mme Brochu mentionne que rien ne lui permettait de savoir que ce courriel provenait du Bureau des communications et des relations publiques. Elle s'informe des modalités possibles, afin que la provenance de ces messages soient mieux identifiée, et afin de définir des modalités adéquates pour informer la communauté des travaux des chercheurs.

Le recteur comprend que le vice-recteur adjoint aux communications, M. Philippe Beauregard, présent dans la salle, a pris note de la question présentée par Mme Brochu.

Mme Brochu s'informe si M. Beauregard prévoit répondre aux courriels qu'elle lui a transmis.

M. Beauregard signale qu'il est possible que Mme Brochu ait adressé ses courriels à la mauvaise personne, un étudiant portant le même nom que lui. Il l'invite à lui écrire à l'adresse philippe.beauregard.1@umontreal.ca.

En prévision de la tenue de scrutins, à ce point de l'ordre du jour ainsi qu'au point 10, sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée désigne comme scrutateurs Mme Francine Gagnier et M. Alain Lacombe, du Secrétariat général.

La secrétaire générale indique qu'en raison de la formulation des bulletins de vote, les membres sont priés d'inscrire, au choix, « pour », « contre » ou « abstention » sur le bulletin. L'agrément pour chacun des deux vice-recteurs se fera selon deux scrutins distincts.

Le recteur propose la nomination de M. Donat J. Taddeo au poste de vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés. Actuellement président-directeur général fondateur de la nouvelle Fondation du Centre universitaire de santé McGill, M. Taddeo a également été premier vice-président de la campagne de financement de l'Université Concordia, en 1997. Il a aussi été doyen de la Faculté de génie et de science informatique de l'Université Concordia. En regard du poste de vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, et considérant l'enjeu important que présente la prochaine campagne de financement de l'Université, M. Taddeo présente les qualités et les expertises requises. Il possède une vaste expérience en tant que cadre supérieur dans le milieu universitaire, gouvernemental et de fondations privées, et en relation avec le développement et la mise en place d'importants programmes et campagnes de financement. M. Taddeo présente une capacité à mettre à profit de manière stratégique le réseau établi depuis des années dans divers champs, aux niveaux local, provincial et national, et présente une compréhension des différences organisationnelles, des valeurs et des pratiques afférentes.

Mme Marianne Kempeneers indique que son intervention ne met pas en cause la personne de M. Taddeo, mais plutôt le choix de recommander à ce poste une personne ne provenant pas de l'Université. Elle estime que la responsabilité de mener une campagne de financement nécessite une connaissance interne et fine de l'institution et de son milieu. Mme Kempeneers intervient également sur le fait que dans un contexte de sous-financement, elle se demande s'il est sage de recruter un tel administrateur à l'externe. Elle s'informe des coûts relatifs à ce poste, et si M. Taddeo sera rattaché à une faculté.

Sur la question des coûts rattachés au poste de vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, le recteur indique qu'il s'agit d'un remplacement, à la suite du départ du titulaire de ce poste. L'engagement de M. Taddeo n'occasionne donc pas de dépenses additionnelles. Par ailleurs, le recteur signale que dans le contexte actuel, les dépenses relatives au développement constituent plutôt un investissement. L'université se doit également d'engager à ce poste un expert en matière de développement et qui saura se placer au service de l'Université quant à l'atteinte de ses objectifs de développement.

M. Denis Monière demande si on a eu recours à des chasseurs de tête. Si tel n'est pas le cas, M. Monière demande quelle instance peut décider de recourir ou non à des chasseurs de tête pour identifier le candidat adéquat pour un poste donné.

Le recteur précise que l'objectif recherche vise à proposer à l'institution le meilleur candidat possible en regard des objectifs qu'elle s'est donné. Dans le cas actuel, le recours à des chasseurs de tête a été appliqué en partie seulement. Le recteur explique qu'un mandat a été donné pour identifier les quelques personnes susceptibles de posséder les qualités recherchées pour ce poste, et pour confirmer la connaissance de la situation universitaire des personnes recherchées. En regard du poste de vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, on doit tenir compte de la concertation avec les écoles affiliées dans le contexte de la campagne de financement; cet élément devait être pris en compte en regard de l'identification du candidat. Relativement au poste de vice-recteur—International, on a déterminé d'identifier un candidat à l'interne, et les consultations requises ont été effectuées.

M. Samir Saul demande si M. Taddeo sera rattaché à une faculté. Il demande également à quel moment débutera la campagne de financement.

Le recteur indique que M. Taddeo ne sera pas rattaché à une faculté, et que son seul mandat sera lié à celui du vice-rectorat. Sur la campagne de financement, le recteur mentionne que celle-ci est prévue pour 2010.

M. Louis Dumont trouve problématique que la personne pressentie pour le poste de vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés provienne de l'externe. Ne connaissant l'institution, il lui sera difficile de faire la promotion de l'Université. Par ailleurs, M. Dumont observe que depuis 2004-2005, le budget relatif au vice-rectorat—Développement et relations avec les diplômés a augmenté notablement, atteignant un montant de près de $\frac{3}{4}$ M\$. Cet aspect apparaît problématique, dans un contexte où l'on ne procède pas au renouvellement de postes dans les facultés. M. Dumont ajoute que l'expérience a montré que les personnes recrutées à l'externe ne restent pas en poste jusqu'à la fin du mandat. M. Dumont dit comprendre que ces personnes connaissent bien les processus du développement; par ailleurs, le rôle de ce vice-recteur ne se limite pas à une campagne de levée de fonds. M. Dumont s'informe des raisons pour lesquelles ces postes ne font pas l'objet d'un appel de suggestions.

Le recteur convient que certains des titulaires de ce poste ont quitté avant la fin de leur mandat. Par ailleurs, ce fait s'explique en partie en raison de leur expertise, recherchée par plusieurs organisations. Se reportant à une question présentée précédemment par Mme Kempeneers, le recteur précise que les personnes ayant une expérience dans les campagnes de financement détiennent une bonne connaissance des éléments que l'on doit articuler avec les personnes en place, ainsi que la capacité de concilier les intérêts des donateurs en fonction des projets visés. Sur la question des coûts, le recteur précise que ces investissements restent nécessaires dans la mesure où l'Université souhaite atteindre les objectifs fixés en regard de son développement.

Mme Thérèse Cabana présente une réserve non sur le fait que la personne choisie provienne de l'extérieur, mais sur le fait que cette personne a réalisé des levées de fonds pour plusieurs institutions. Cette situation ne permet pas de retenir une personne qui présente un attachement à l'Université. Mme Cabana s'informe s'il est exact qu'un poste de directeur de campagne sera également mis en place pour la prochaine campagne de financement, ce qui donnerait lieu à beaucoup de postes pour ce seul vice-rectorat.

Le recteur aborde la question soulevée par Mme Cabana sous un autre angle, selon lequel même si elle provient de l'externe, la personne choisie souhaitera accentuer son attachement à l'Université et souhaitera servir à son développement. Considérant par ailleurs que la campagne de financement sera réalisée en collaboration avec les écoles affiliées, il reviendra au vice-recteur de structurer la concertation nécessaire entre ces institutions. La campagne de financement constituera ainsi une occasion unique de promouvoir ce grand complexe universitaire.

M. Jean-Marc Charron rappelle que la dernière campagne de financement a connu un grand succès, et a été menée par un vice-recteur qui provenait de l'extérieur de l'Université. L'efficacité du titulaire de ce poste est moins liée à son rattachement à l'Université qu'à sa connaissance des processus de sollicitation. Par ailleurs, M. Charron précise que le succès de la campagne de financement de l'Université est également lié au *leadership* de la direction et à la participation des doyens et des diverses instances et représentants. M. Charron dit s'attendre à ce qu'un vice-recteur au développement possède des compétences et des connaissances dans le domaine de la sollicitation; il retrouve ces caractéristiques dans le profil de M. Taddeo. M. Charron indique qu'il appuie la candidature proposée.

M. Jean Wilkins observe que la date projetée pour la campagne de financement correspond à celle de la campagne de financement du CHUM. Considérant que M. Taddeo a travaillé à la campagne du Centre universitaire de santé McGill, M. Wilkins se demande si l'on doit tracer un lien entre ces deux campagnes.

Le recteur indique que la campagne de l'Université reste distincte de celle du CHUM.

L'Assemblée procède au scrutin et donne son agrément à la nomination de M. Donat J. Taddeo comme vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité (52 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions étant inscrites),

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de M. Donat J. Taddeo comme vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés.

AU-499-7.2 Agrément à la nomination d'une vice-rectrice—Relations internationales AU-499-7.2
A-21/499^e/705

Le recteur propose la nomination de Mme Mireille Mathieu au poste de vice-rectrice—International. Mme Mathieu est bien connue des membres de la communauté de l'Université, où elle a exercé diverses fonctions. Professeure et chercheure reconnue, Mme Mathieu est actuellement présidente directrice générale du Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale—CLIPP; elle est également la présidente sortante de l'association francophone pour le savoir—ACFAS.

L'Assemblée procède au scrutin et donne son agrément à la nomination de Mme Mireille Mathieu comme vice-rectrice—Relations internationales.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité (47 voix pour, 8 voix contre et 8 abstentions étant inscrites),

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de Mme Mireille Mathieu comme vice-rectrice—Relations internationales.

AU-499-8 RECOMMANDATION AU CONSEIL EN VUE DE LA NOMINATION AU-499-8
D'UN MEMBRE À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
A-21/499^e/702

La secrétaire générale présente le projet de recommandation relatif à la nomination d'un membre à l'Assemblée universitaire, soit un membre de l'Assemblée de l'École d'optométrie, nommé par le Conseil en vertu de l'article 19,01 k des statuts.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification agit comme proposeur. Il précise que l'Assemblée de l'École d'optométrie a présenté une recommandation unanime à l'effet de nommer le directeur qui est aussi professeur et que cette recommandation a été faite dans un contexte de collégialité intégrale qu'il conviendra de respecter.

Le président des délibérations donne lecture du projet de résolution, consigné au document A-21/499^e/702.

M. Louis Dumont comprend que l'Assemblée de l'École d'optométrie souhaite ainsi permettre à son directeur de siéger à l'Assemblée au même titre que les doyens. Par ailleurs, dans la mesure où plus d'un poste serait disponible, M. Dumont s'informe de la possibilité d'accompagner la nomination du directeur par la nomination d'un membre du corps professoral de l'École.

Le *provost* et vice-recteur—affaires académiques indique que l'article 19.01 des statuts définit la composition de l'Assemblée. L'École d'optométrie n'étant pas mentionnée dans cet article, l'alinéa k de cet article permet à l'École de désigner un représentant. L'École s'est prévaluée de cette modalité, et a choisi de désigner à ce poste le directeur de l'École.

M. Dumont demande combien de postes il est prévu que le conseil peut nommer à l'Assemblée par l'article 19.01 k.

La secrétaire générale mentionne que le nombre de postes disponibles est indiqué dans le vade mecum et qu'il s'agit aujourd'hui de combler les postes occupés par des personnes dont le mandat est venu à terme.

M. Dumont demande si par cet article, le Conseil peut nommer plus d'un membre de l'Assemblée de l'École d'optométrie.

La secrétaire générale explique que l'article prévoit que le conseil peut nommer « tout autre membre », sans indiquer une limite dans le nombre. Elle précise que l'objet de la recommandation présentée aujourd'hui est de remplacer un membre dont le mandat est échu.

M. Dumont s'informe à quelle instance on peut adresser une proposition en vue d'examiner la composition de l'Assemblée de manière à ce que les directeurs de l'École d'optométrie et du Département de kinésiologie soient membres d'office de l'Assemblée et de manière à ce que les assemblées de ces unités puissent désigner un représentant de leur corps professoral à l'Assemblée.

La secrétaire générale indique que le Comité de nomination de l'Assemblée pourrait être saisi de cette question.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée, à l'unanimité, recommande au Conseil de nommer M. Jacques Gresset, directeur de l'École d'optométrie, membre de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

Attendu que le Conseil de l'Université nomme des membres à l'Assemblée universitaire sur la recommandation de celle-ci, en vertu de l'article 19.01 k des Statuts,

Attendu qu'un membre de l'Assemblée de l'École d'optométrie est ainsi nommé,

Attendu le choix de l'Assemblée de l'École d'optométrie (AEOPTO 337-9, 21 mai 2008) de désigner le directeur de l'École, M. Jacques Gresset, pour siéger à l'Assemblée universitaire,

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu de l'article 19.01 k des Statuts,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Jacques Gresset, directeur de l'École d'optométrie, membre de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

AU-499-9

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL EN VUE DE LA NOMINATION
DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES
A-21/499^e/703

AU-499-9

La secrétaire générale présente l'état de question relatif à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination de membres à la Commission des études –soit le directeur général de la Direction des bibliothèques, un officier de la Faculté de médecine, et deux officiers de la Faculté des arts et des sciences–, consigné au document A-21/499^e/703.

Se référant à la question soulevée à la délibération précédente, M. Samir Saul, tout en convenant de la nomination d'officiers de la Faculté des arts et des sciences, signale qu'il y aurait lieu d'accompagner ces nominations par la nomination de représentants du corps professoral de cette Faculté, considérant notamment le nombre peu élevé de membres du corps professoral à cette instance. M. Saul demande de quelle façon on pourrait procéder afin d'augmenter le nombre de professeurs dans la composition de la Commission des études.

La secrétaire générale mentionne que la Commission des études dispose de son Comité des nominations. La secrétaire générale évoque par ailleurs la possibilité que cette question soit référée au Comité de nomination de l'Assemblée.

M. Louis Dumont suggère de demander au Comité de nomination de l'Assemblée d'examiner cette question et de faire rapport à la Commission des études sur l'augmentation du nombre de représentants du corps professoral nommés à la Commission des études sur recommandation de l'Assemblée.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques convient de l'intervention de M. Dumont. Il signale que l'article 22.01 des statuts, portant sur la composition de la Commission des études, concerne « tout autre membre » nommé par le Conseil. Le *provost* comprend que l'Assemblée adresse sa recommandation au Conseil sans avoir à passer par la Commission des études. Il conviendrait de confier ce mandat au Comité de nomination de l'Assemblée. Par ailleurs, le *provost* convient que la représentation du corps professoral à la Commission des études apparaît réduite.

AU-499-9.1 Recommandation en vue de la nomination du directeur des bibliothèques AU-499-9.1

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu de l'article 22.01 des Statuts,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer le directeur général de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont, membre de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

AU-499-9.2 Recommandation en vue de la nomination d'un officier de la Faculté de médecine AU-499-9.2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. André Ferron, vice-doyen aux études supérieures de la Faculté de médecine, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

AU-499-9.3 Recommandation en vue de la nomination de deux officiers de la Faculté des arts et des sciences AU-499-9.3

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

L'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Jane Jenson, vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures, et M. Jean-Pierre Blondin, vice-doyen aux études de premier cycle, membres de la Commission des études à titre d'officiers de la Faculté des arts et des sciences, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

AU-499-10. ÉLECTION DE TROIS MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE AU-499-10

L'Assemblée est invitée à procéder à l'élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée. La secrétaire générale donne lecture de la procédure d'élection, prévue à l'article 8.01 des statuts. Les membres ont par ailleurs reçu la liste des personnes mises en candidature.

L'Assemblée procède au scrutin.

Au terme d'un premier tour de scrutin, l'Assemblée nomme Mme Michèle Brochu membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, élue par une majorité de 39 voix.

Au terme d'un second tour de scrutin, l'Assemblée nomme M. Pierre Moreau membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, élu par une majorité absolue de 45 voix.

Au terme d'un troisième tour de scrutin, l'Assemblée nomme M. Louis Dumont membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, élu par une majorité de 43 voix.

L'Assemblée félicite les personnes élues en applaudissant.

Une proposition de lever la séance étant présentée, l'Assemblée interrompt ses travaux afin de se prononcer sur cette proposition.

AU-499-11 PROCHAINE SÉANCE AU-499-11

La prochaine séance aura lieu le lundi 27 octobre, à 14 heures.

AU-499-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-499-12

Considérant l'heure tardive, et considérant l'importance qu'il y aurait de ne pas avoir à interrompre l'étude du point portant sur le plan directeur des espaces, le recteur propose à l'Assemblée de lever sa séance, et de reporter à sa prochaine séance l'étude des points 11 à 15 de l'ordre du jour.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification convient de la proposition de report. Il demande par ailleurs que le Comité de l'ordre du jour prévoie que le point portant sur le plan directeur des espaces soit inscrit à heure fixe, afin de s'assurer que ce point soit effectivement traité lors de la séance d'octobre.

La proposition de suspendre la séance est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée met fin à sa séance.

La séance est levée à 16 heures 50.

Adopté le 27 octobre 2008 – Délibération AU-501-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier